

Techno Quality Line

Techno Silicone

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE et 453/2010/CE

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom de produit: Techno Silicone, 5 l

Techno AG numéro d'article: 00927 0 00027

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/
du mélange: Produit de nettoyage

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Techno AG
Butthollenring 31
4147 Aesch BL
Tel. 061 717 90 00
Fax 061 711 38 58
info@techno-ag.ch
www.techno-ag.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Centre Suisse d'Information Toxicologique
Freiestrasse 16
8032 Zürich
Tel. 145
Tel. 044 251 51 51
info@toxi.ch
www.toxi.ch

2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

2.1.1 Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Flam. Liq. 2; H225
Asp. Tox. 1; H304
Skin Irrit. 2; H315
STOT SE 3; H336
Aquatic Chronic 2; H411

2.2. Éléments d'étiquetage

2.2.1. Éléments d'étiquetage (CLP)



GHS02



GHS08



GHS07



GHS09

Date de la première édition: -
Date de la dernière révision: 04.07.2013

Version 1.0
Page 1/9

Mention d'avertissement: Danger

Mentions de danger:

- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence:

- P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues.
Ne pas fumer.
- P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
- P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
- P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.
- P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer

Contient: Hydrocarbures en C7, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes

Texte additionnel:

Contient > 30 % Hydrocarbures

2.3. Autres dangers

Aucune donnée disponible.

3. Composition/informations sur les composants

Substance: ■

Mélanges: ✕

| N° CAS | Désignation | Teneur (% m/m) |
|-----------|--|----------------|
| N° EC | Classification (67/548/CEE) | |
| N° Index | Classification (1272/2008/CE) | |
| | Hydrocarbures en C7, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes | 50 – 100 |
| 927-510-4 | F; R11, Xn; R65, Xi; R38, R67, N; R51/53 | |
| | Flam. Liq. 2; H225, Asp. Tox. 1; H304, Skin Irrit. 2; H315, STOT SE 3; H336, Aquatic Chronic 2; H411 | |

4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

| | |
|-------------------------------------|---|
| Conseils généraux: | Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit. |
| Après inhalation: | Faire respirer de l'air frais, desserrer les vêtements et installer au calme. En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt de la respiration, pratiquer aussitôt le bouche-à-bouche ou réanimer avec un appareil de ventilation artificielle, maintenir sous oxygène le cas échéant. Libérer les voies respiratoires. Consulter un médecin. |
| Après contact avec la peau: | Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés. |
| Après contact avec les yeux: | Laver immédiatement en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Consulter ensuite un ophtalmologiste. |
| Après ingestion: | Consulter immédiatement un médecin. Libérer les voies respiratoires. Ne rien donner à boire ou à manger. Attention en cas de vomissement: risque d'aspiration! Si le produit pénètre dans les poumons, en cas d'ingestion ou de vomissement, il peut s'ensuivre de graves troubles ou même une issue fatale. |

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée disponible.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié: Extincteur à sec., mousse, dioxyde de carbone (CO²), le brouillard d'eau.

Non appropriés d'extinction: Jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie: Facilement inflammable. Les vapeurs forment avec l'air des mélanges explosibles qui sont plus lourds que l'air. Ils s'épanchent au niveau du sol et peuvent causer un retour de flammes sur de grandes distances. En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité pour la lutte contre l'incendie: Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant. Porter un vêtement de protection totale.

5.3.1. Autres informations

Refroidir les récipients exposés au danger par aspersion d'eau. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée. Ne pas laisser s'écouler l'eau d'extinction dans les canalisations, le sol ou le milieu aquatique.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8. Utiliser un équipement de protection. Enlever toutes les sources d'inflammation. Éviter le contact avec les yeux. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Évacuer aussitôt le personnel vers un lieu sûr. Éviter de respirer les brouillards ou vapeurs. Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les eaux de surface ni dans les canalisations. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, kiesel gur, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales/nationales. Bien nettoyer les surfaces contaminées.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir section: 7, 8, 11, 12 et 13

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

7.1.1. Consignes pour une manipulation sans danger

Il faut limiter le stockage sur le lieu de travail. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Ne pas respirer les vapeurs et le brouillard de pulvérisation. Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau. Ne pas vaporiser sur des flammes ou des objets incandescents. Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Voir un équipement de protection individuel é le point 8.

7.1.2. Préventions des incendies et des explosions

Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie. Les vapeurs dégagées peuvent former un mélange explosif avec l'air environnant. Conserver à l'écart de la chaleur et de toute flamme ou source d'étincelles. Ne pas fumer. Utiliser des matériaux conducteurs. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

Classe d'explosion de poussière: Non applicable.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

7.2.1. Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver dans l'emballage d'origine. Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

7.2.2. Indications concernant le stockage en commun

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Ne pas stocker ensemble avec des produits oxydants et auto-inflammables.

Classe de stockage (LGK): 3 Liquides inflammables

Autres informations: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

| Identité de la substance | | VLEP | | Paramètres de contrôle | |
|--------------------------|---|-------------------------|-------------------|------------------------|------|
| N° CAS | Désignation | ml/m ³ (ppm) | mg/m ³ | Facteur de dépassement | Base |
| | Hydrocarbures en C7, n-alcane, isoalcanes, cycloalcanes | | 1000 | 2 (II) | AGS |

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Mesures de protection techniques

Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.

8.2.2. Equipement de protection individuel

Protection respiratoire:

Lors de l'action des vapeurs/aérosol, porter un masque respiratoire protecteur. Utiliser un filtre de AX, couleur distinctive brun, conforme à la norme EN 371. Disposer sur place d'un appareil de protection respiratoire indépendant de l'air ambiant pour les cas d'urgence.

Protection des mains:

Gants de protection résistant aux solvants conforme à la norme EN 374.
Type de gants: caoutchouc nitrile, Caoutchouc butyle ou caoutchouc fluoré. Période de latence: >480 min.
Observer les indications du fabricant de gants de protection quant à leur perméabilité et leur résistance au percement.

Protection des yeux:

Lunettes de protection hermétiques conformes à la norme EN 166.

Protection du corps et de la peau:

Vêtements de protection antistatiques et ignifuges. Choisir un vêtement de protection selon la quantité et la concentration de la substance dangereuse présente sur le lieu de travail.

Mesures d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques. Mesures usuelles et générales d'hygiène au travail. Ne pas inhaler l'aérosol. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer. Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail. Respecter le plan de protection de la peau. Nettoyer les vêtements séparément de les réutiliser.

8.2.3. Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Conseils généraux:

Ne pas laisser s'écouler dans les eaux de surface ni dans les canalisations. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | Wert |
|----------------------------------|-------------------------|
| Forme | liquide |
| Couleur | incolore, limpide |
| Odeur | caractéristique |
| Point d'ébullition | +80 – +100 °C |
| Limites inférieure d'explosivité | 0,9 Vol. % |
| Limites supérieure d'explosivité | 8,0 Vol. % |
| Densité | 0,725 g/cm ³ |
| Hydrosolubilité | insoluble |
| VOC | 663,3 g/l |
| VOC | 92 % |

9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible.

10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune donnée disponible.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimique stable.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. La forte pression de la vapeur peut entraîner des risques de désintégrations des récipients lors d'une augmentation de la température.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur, flammes et flammèche.

10.5. Matières incompatibles

Aucune donnée disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux:

L'accumulation de vapeurs dangereuses/toxiques possible en cas d'incendie/haute température.

Décomposition thermique:

Aucune donnée disponible.

11. Informations toxicologiques

Toxicité aiguë:

| N° CAS | Désignation | Méthode | Dose | Espèce |
|--------|--|---------|-------------|--------|
| | Voies d'exposition | | | |
| | Hydrocarbures en C7, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes | | | |
| | oral | LD50 | > 8 ml/kg | rat |
| | inhalatoire 4h | LC50 | > 23,3 mg/l | rat |
| | dermique | LD50 | > 4 ml/kg | rat |

Corrosion/irritation cutanée: Irriter la peau.

Lésions oculaires graves / irritation oculaire: Peut irriter les yeux.

Sensibilisation respiratoire/cutanée: Sensibilisation possible par inhalation et contact cutané.

Mutagénicité: Aucune donnée disponible.

Cancérogénicité: Aucune donnée disponible.

Toxicité pour la reproduction: Aucune donnée disponible.

Tératogénicité: Aucune donnée disponible.

Autres informations: Les symptômes de surexposition peuvent être maux de tête, vertiges, fatigue, nausée et vomissements. Les vapeurs peuvent provoquer somnolence et vertiges.

12. Informations écologiques

12.1. Toxicité

| N° CAS | Désignation | Méthode | Dose |
|--------|--|------------|-------------------|
| | Toxicité | | |
| | Hydrocarbures en C7, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes | | |
| | pour le poisson | LL/EL/IL50 | >1 - <= 10 mg/l |
| | pour la daphnie | LL/EL/IL50 | >1 - <= 10 mg/l |
| | pour les algues | LL/EL/IL50 | >10 - <= 100 mg/l |
| | pour les bactéries | LL/EL/IL50 | >10 - <= 100 mg/l |

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Produit

Le nombre de déchets: 070104* = solvants organiques
* = L'élimination est réglementée.

Recommandation: Incinération de déchets spéciaux avec autorisation des autorités locales

13.2. Emballage

Le nombre de déchets: 150102 = Emballages en plastique
150104 = Emballages en métal

Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance

14. Informations relatives au transport

14.1. ADR

No ONU: 1993
Désignation du produit: LIQUIDE INFLAMMABLE, N.A.G. (contient Mélange d'hydrocarbure désaromatisé)
Classe: 3
Groupe d'emballage: II
Code de classement: F1
Étiquettes: 3
Quantité limitée et approuvée: 1 L / E2
Code de restriction concernant les tunnels: 2 (D/E)
Dangereux pour l'environnement: oui

14.2. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir section: 6, 7 et 8

15. Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directive (96/82/EC):

| | Quantité 1 | Quantité 2 |
|---------------------------|------------|------------|
| Hautement inflammable | 10 t | 50 t |
| Dangereux environnemental | 200 t | 500 t |
| Produits de pétrole | 2.500 t | 25.000 t |

Conforme au Règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents:

> 30 %: hydrocarbures

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible.

16. Autres informations

Texte intégral des phrases R mentionnées dans les sections 2 et 3:

R11 Facilement inflammable.

R38 Irritant pour la peau.

R65 Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Texte intégral des phrases H mentionnées dans les sections 2 et 3:

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Modification:

- Section 1.3
- Section 2
- Section 3
- Section 8.1
- Section 9.1
- Section 11
- Section 12
- Section 14